

DOCUMENTS REQUIS

Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet. Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.

- Description du projet proposé;
- Plan projet d'implantation préparé et signé par un arpenteur-géomètre, si requis;
- Tout autre document explicatif relié au projet.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE

- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- La demande est conforme aux affectations et orientations prévues au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut;
- La demande respecte la vocation du secteur;
- La demande du projet est compatible avec le milieu environnant;
- L'évaluation des nuisances et conséquences envisageables pour le voisinage.

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE (VERSION SIMPLIFIÉE)

1. Réception de la demande;
2. Vérification de la demande par le fonctionnaire désigné. De l'information supplémentaire pourra être demandée au besoin;
3. Transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui en fait l'étude et émet une recommandation sur la demande;
4. Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement par le Conseil municipal;
5. Séance de consultation publique;
6. Période d'analyse de la conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut;
7. Entrée en vigueur du règlement.

FRAIS D'ÉTUDE DE LA DEMANDE

Changement au règlement de zonage	3 000 \$
-----------------------------------	----------

Les frais d'étude de la demande sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables advenant un refus.

IMPORTANT

Veillez prendre note qu'une demande incomplète peut retarder l'approbation ou le refus de la demande de modification au règlement de zonage. L'inspecteur traitera la demande uniquement lorsque celle-ci sera complète et que tous les documents exigés auront été fournis. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s'assurer de la compréhension de la demande.

DÉLAI DE TRAITEMENT

Il faut prévoir un délai maximal d'environ six (6) mois pour compléter la modification au règlement de zonage.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable et présentement en vigueur.

Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps l'acceptation de la dérogation mineure.

Signature du demandeur

Date (JJ/MM/AAAA)